

Délibération n°2024-58

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240625-58-2024-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Thème : RESSOURCES HUMAINES 3

Objet : Création d'un poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Christophe LOPEZ
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW

Absents excusés :

Christian CHIAPELLA, Maryse BLANC, Didier DERUPTY, Stéphane DERRIVES, Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1 ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour le pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240625-58-2024-DE

CONSIDERANT que la communauté de communes souhaite maintenir les effectifs de son service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols dénommé « Urbanisme Réglementaire » ;

ATTENDU qu'il convient de créer un poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme et de procéder au recrutement de l'agent qui sera en charge du service sur une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Il est demandé au conseil communautaire de créer un poste « d'instructeur des autorisations d'urbanisme » en référence au cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens – catégorie B ;

Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- Rémunération : grille indiciaire des cadres d'emploi cités précédemment ;
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires ;
- Le poste peut être occupé par un agent contractuel.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver la création du poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 01 JUL. 2024